

Le droit équitable au logement pour les Personnes Invalides **Fair Housing for Persons with Disabilities**

Renseignements fournis par le Conseil pour le droit
équitable au logement de l'Oregon
(Fair Housing Council of Oregon)

En Général

La loi fédérale du logement et la loi pour le droit équitable au logement de l'Oregon protègent les gens invalides contre la discrimination illégale en matière de logement. Ces lois s'appliquent aux prestataires de services de logement public et privé. D'autres lois fédérales de droits civiques protègent les personnes invalides contre la discrimination dans les programmes de logement subventionnés par l'assistance publique et les surfaces commerciales comme les agences de location.

Qui est protégé contre la discrimination basée sur l'invalidité?

Aux termes de la loi pour le droit équitable au logement, l'invalidité se définit en grandes lignes comme comprenant tout état physique ou mental qui affaiblit considérablement une activité vitale comme la vue, la marche à pied, la réflexion, etc. La loi pour le droit équitable au logement protège la personne en quête de domicile, un membre de sa famille, ou un invité. Elle couvre les troubles réels, les antécédents d'invalidité, ou la conviction erronée que la personne est en fait invalide. Les utilisateurs actuels de drogue ne sont pas couverts, mais les personnes alcooliques ou qui sont en voie de rétablissement d'un abus de substance sont couverts.

La discrimination directe est interdite

La discrimination contre une personne invalide est illégale dans toutes les transactions ayant trait au logement, comme la location, la vente, le financement et la publicité. Un exemple de discrimination directe en raison d'une invalidité est le refus de louer une maison à une personne souffrant d'une maladie grave et chronique comme un emphysème ou le SIDA. Souvenez-vous que la loi pour le droit équitable au logement s'applique aux actions discriminatoires prises *en raison d'une* invalidité et non en vertu d'une raison légitime comme un mauvais crédit qui s'applique à tous les candidats. Les lois pour le droit équitable au logement interdisent également au propriétaire de poser des questions au sujet d'une invalidité sauf sous des circonstances tout à fait spéciales, comme par exemple le cas où une invalidité est la condition préliminaire pour être qualifié pour un programme de logement.

La condition préliminaire de l'“Accès” aux termes du droit équitable au logement

Le but du droit équitable au logement est d'égaliser les opportunités de logement. Dans le cas d'une invalidité, la loi oblige le prestataire de services de prendre des mesures affirmatives pour améliorer l'accès. Les trois conditions préliminaires sont les suivantes:



1020 SW Taylor Street, Suite 700 • Portland, Oregon 97205-2512
Téléphone: 503-223-8197 ou 1-800-424-3247 (TTY)
Web: <http://www.fhco.org> • E-mail: information@fhco.org
HUD Ligne pour les plaintes: 1-800-877-0246

[French]

- **L'accès facile aux surfaces communes (common areas) et aux logements au rez-de-chaussée "facile à adapter" (readily adaptable) dans la plus part des immeubles d'appartements à familles multiples construits après 1991.** La loi prévoit également des routes d'accès extérieures pour entrer dans l'immeuble et dans les appartements du rez-de-chaussée et dans les surfaces communes comme les salles de récréation (recreation rooms).
- **Les modifications structurelles pour augmenter la facilité d'accès.** Les prestataires de services de logement doivent permettre au locataire d'effectuer des transformations structurelles *raisonnables*, aux frais du locataire, afin que le locataire puisse jouir de l'usage complet des lieux du logement. Dans un logement subventionné par l'assistance publique, il incombe parfois au propriétaire de payer les frais des transformations.
- **Adaptations raisonnables des règlements, directives, coutumes ou services.** Un locataire pourra demander une adaptation si celle-ci est nécessaire en raison d'une invalidité quelle que ce soit, *et* indispensable pour assurer à la personne l'opportunité égale pour l'usage ou le bénéfice des lieux. Le propriétaire doit accorder la demande à moins que ce faisant, il ne crée un fardeau excessif, ou ne change les affaires de façon fondamentale.

Veillez appeler le Conseil pour le droit équitable au logement de l'Oregon (Fair Housing Council of Oregon) en Oregon au 503-223-8197 ou au 1-800-424-3247 pour obtenir davantage de renseignements.

Rappelez-vous que la loi pour le droit équitable au logement vous protège également contre la discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, la religion, le sexe, l'état civil, les sources de revenus, et le fait d'avoir des enfants au foyer.



1020 SW Taylor Street, Suite 700 • Portland, Oregon 97205-2512
 Téléphone: 503-223-8197 ou 1-800-424-3247 (TTY)
 Web: <http://www.fhco.org> • E-mail : information@fhco.org
 HUD Ligne pour les plaintes : 1-800-877-0246

[French]